

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.	Numéro de permis 2019511	Date d'inspection Le 19 octobre 2021	
Nom de l'établissement Academie Power Play Academy Moncton Campus 2		Numéro de téléphone (506) 854-7529	
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Maryse Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	02 nov. 2021	19 oct. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Durant l'inspection, l'Inspectrice a observé le jeu intérieur et extérieur ainsi que l'heure du repas et de la sieste.			

original signé par
Maryse Léger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 octobre 2021

Date

original signé par
Katia Allain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 octobre 2021

Date